

À Évry, le 13 janvier 2012

La Faculté des Métiers de l'Essonne et le handicap, un partenariat de qualité avec l'Inspection Académique

Mercredi 18 janvier 2012 à 14h30 aura lieu le premier comité de pilotage de la deuxième passerelle handicap dite passerelle bleue de la Faculté des Métiers de l'Essonne. En effet, depuis 2 ans, plusieurs jeunes souffrant de troubles des fonctions cognitives ont été accueillis au centre de formation, dans l'objectif d'entrer en apprentissage pour suivre une formation de niveau CAP. Les membres du comité de pilotage se réuniront de nouveau pour faire un premier bilan intermédiaire de cette deuxième passerelle.

o **Accompagnement, formation et insertion de jeunes souffrant de troubles des fonctions cognitives à la Faculté des Métiers de l'Essonne**

Mercredi 18 janvier 2012 à 14h30, le premier comité de pilotage de la deuxième passerelle bleue composé entre autres de la Faculté des Métiers de l'Essonne, l'Inspection Académique de l'Essonne, la Région Île-de-France et l'AGEFIP se réunira pour effectuer un bilan intermédiaire de cette deuxième session.

En effet, en septembre 2010, la Faculté des Métiers de l'Essonne signait une convention de partenariat avec l'Inspection Académique de l'Essonne en faveur de l'insertion de jeunes souffrant de troubles des fonctions cognitives.

Puis, deux avenants à cette convention ont suivi, intégrant les modifications et aménagements liés à la première expérience 2010/2011.

Les nombreux travaux réalisés entre l'Éducation Nationale et la Faculté des Métiers de l'Essonne ont abouti à des échanges de qualité sur les contenus, l'organisation et le suivi de ces jeunes.

Le parcours de formation de ces jeunes s'inscrit sur quatre années (voire cinq si nécessaire) à la Faculté des Métiers de l'Essonne. Il débute par des stages de découverte de l'apprentissage et des métiers qui ont pour objectif d'apporter une aide à la réflexion sur l'orientation et au choix du secteur d'activité professionnelle. La deuxième année est une passerelle préparatoire à l'apprentissage spécialement adaptée aux besoins des apprenants. La troisième année permet l'entrée effective en apprentissage qui peut se poursuivre sur deux ans selon les besoins de l'apprenant.

D'ores et déjà, la première passerelle qui s'est terminée fin juin 2011, a abouti à l'entrée en apprentissage de 7 des 10 stagiaires. Ils poursuivent actuellement leur apprentissage dans les secteurs de l'artisanat et de la vente.

**Comité de Pilotage action handicap
de la Faculté des Métiers de l'Essonne**

Date : Mercredi 18 janvier 2012

Heure : 14h30

Lieu : Faculté des Métiers d'Évry - Amphithéâtre du bâtiment A